

pauvreté culturelle et sur certains effets psychologiques de la pauvreté. Nous croyons que ceux-ci empêchent davantage une personne de se réaliser et de rivaliser avec les autres sur une base passablement équitable.

Quand il est impossible pour une personne de s'abonner à une revue ou à un journal, d'acheter un équipement de hockey aux enfants, d'aller au concert ou au cinéma, ou quand il lui est parfois impossible d'offrir à ses enfants certaines choses que d'autres, plus favorisés, peuvent avoir; ou quand ils ne peuvent le faire qu'au détriment de certains besoins vitaux, les parents commencent vraiment à connaître et à vivre la pauvreté; ils ressentent alors cette impression d'abattement et de découragement qui accompagne le sentiment d'un échec.

Notre société a trop tendance à grouper les pauvres en masse, à les étiqueter, à les considérer avec méfiance et à les aliéner. Cette aliénation se manifeste dans le contexte du logement. On a tendance à forcer les pauvres à vivre dans certains quartiers de la ville ou dans certaines parties d'un ensemble d'habitation, et il est alors très difficile pour une famille de faire bonne figure, de préserver son intimité et sa dignité humaine. Pour aggraver davantage le problème, la société ne cesse de mettre l'accent sur la possession matérielle et ce contraste entre l'avoir et la possession s'accroît de plus en plus avec la publicité radiotélédiffusée, sans compter les pressions constantes et des propositions alléchantes des sociétés de financement et autres. Si les parents sont incapables de s'adapter, ils font face alors aux pires difficultés et tensions possibles, soit en devant payer les achats qu'ils ont faits, soit en livrant cette lutte presque injuste qui consiste à rembourser des emprunts dont l'intérêt augmente à défaut d'un seul paiement.

Il y a aussi discrimination à l'égard des pauvres en ce sens qu'ils sont les plus durement touchés par la crise du logement, la hausse des prix, l'inflation et la disproportion entre, d'une part, le coût de la vie toujours croissant, et d'autre part, les allocations et salaires.

Nous aimerions maintenant parler avec vous de certaines recommandations relatives aux pauvres en tant que groupe. Il existe, à notre avis, certaines formes de service et d'assistance qui, si on pouvait les lui procurer, profiteraient beaucoup à l'ensemble de ce groupe. Vous avez entendu parler de quelques-uns de ces moyens sur lesquels nous allons revenir.

Tout d'abord, j'aimerais faire état du grand besoin d'un système d'assistance judiciaire organisé que l'on devrait mettre sur pied. Les pauvres, plus que tous, ont besoin de cette

protection. Ils sont assez ignorants de la loi, ils la craignent, et ils n'ont aucune idée des recours et moyens qui leur sont accessibles.

A cet égard, les familles pauvres ont spécialement besoin de tribunaux familiaux, qui constituent déjà une ressource pour un groupe plus vaste. Les pauvres se sentent plus à l'aise dans l'atmosphère plus dégagée des tribunaux familiaux. Dans bien des cas, les problèmes auxquels ils ont à faire face sont d'ordre domestique, et des tribunaux familiaux, ils obtiennent un support que les autres tribunaux ne peuvent leur apporter.

Nous croyons aussi que des cliniques de planification familiale seraient très utiles et qu'elles devraient faire partie de notre programme général de santé publique; l'instruction publique devrait éduquer les pauvres sur ce sujet. Nous connaissons beaucoup de familles comptant un grand nombre d'enfants, et nous savons que les parents auraient préféré avoir une famille moins nombreuse; ensemble, ces familles pourraient se prévaloir de moyens pouvant les aider à espacer et à contrôler le nombre de leurs enfants.

Il est un autre besoin que l'on néglige parfois: on devrait mettre sur pied, au profit des pauvres qui sont propriétaires, une sorte de système qui les aide à faire les réparations d'usage, de manière à ce qu'ils puissent, si la chose est possible, demeurer dans leur propre maison.

Nous croyons que les garderies d'enfants, les services de soins et autres services diurnes sont pour ainsi dire indispensables. Je sais que plusieurs groupements ont insisté là-dessus. Il y a aujourd'hui tellement de mères qui travaillent; il y en a beaucoup dans le groupe dont nous parlons et elles ont besoin de ce genre de service et de protection pour leurs enfants. Il nous semble que l'effort à faire pour mettre sur pied un tel service nécessite absolument une aide gouvernementale.

Nous touchons peut-être ici au problème de l'aide financière au Canada; il s'agit d'arrangements conjoints en vertu desquels les provinces doivent contribuer dans une proportion de cinquante pour cent. Si nous ne pouvons pas toujours réussir à obtenir l'aide disponible, c'est que, de par sa situation financière, la province est incapable de mettre les projets à exécution.

Nous préconisons un accroissement de l'entraînement et du recyclage de la main-d'œuvre; nous espérons aussi, pour certains cours, un abaissement des exigences académiques.

Dans un avenir rapproché, l'augmentation des allocations familiales dans le but d'aider les pauvres constituerait, selon nous, un pas en avant. Ce serait un moyen d'aider les grandes familles, qui en ont un grand besoin.